

ANZEIGER
DER
AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN
IN KRAKAU.

1890.

FEBRUAR.



KRAKAU.
UNIVERSITÄTS-BUCHDRUCKEREI
1890.

DIE AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN IN KRAKAU

wurde von Seiner Kais. u. Kön. Ap. Majestät

FRANZ JOSEF I.

im J. 1872 gestiftet.

Protector der Akademie:

SEINE KAIS. HOHEIT ERZHERZOG KARL LUDWIG.

Viceprotector:

SEINE EXCELLENZ JULIAN Ritter v. DUNAJEWSKI.

Präsident: Dr. JOSEF MAJER.

Generalsecretär: GRAF STANISLAUS TARNOWSKI.

Auszug aus den Statuten der Akademie.

(§. 2). Die Akademie steht unter dem Allerhöchsten Schutze Seiner Majestät des Kaisers, welcher den Protector und den Viceprotector der Akademie ernennt.

(§. 4). Die Akademie zerfällt in drei Classen:

- 1) die philologische Classe,
- 2) die historisch-philosophische Classe,
- 3) die mathematisch-naturwissenschaftliche Classe.

(§. 12). Die Publicationen der Akademie erscheinen in polnischer Sprache, welche zugleich die Geschäftssprache der Akademie ist.

Der Anzeiger der Akademie der Wissenschaften in Krakau, welcher für den Verkehr mit den auswärtigen gelehrten Gesellschaften bestimmt ist, erscheint monatlich, mit Ausnahme der Ferienmonate (August, September) und besteht aus zwei Theilen, von denen der eine die Sitzungsberichte, der zweite den Inhalt der in den Sitzungen vorgelegten Arbeiten enthält. Die Sitzungsberichte werden in deutscher Sprache redigiert, bei der Inhaltsangabe hängt die Wahl der Sprache (deutsch oder französisch) von dem Verfasser der betreffenden Arbeit ab.

Subscriptionspreis 3 fl. ö. W. = 5 Mk. jährlich.

Einzelne Hefte werden, so weit der Vorrath reicht, zu 40 Kr. abgegeben.

Nakładem Akademii Umiejętności

pod redakcją Sekretarza generalnego Stanisława hr. Tarnowskiego.

Kraków, 1890. — Drukarnia Uniw. Jagiell. pod zarządem A. M. Kosterkiewicza.

ANZEIGER
DER
AKADEMIE DER WISSENSCHAFTEN
IN KRAKAU.

Sitzungsberichte

Philologische Classe

Sitzung vom 22 Februar 1890

Vorsitzender: Dr. K. Estreicher

Der Secretär berichtet über die Thätigkeit der Commissionen.

In der Sitzung vom 30 Januar wurde der kunsthistorischen Commission vom Herrn V. W^DOWISZEWSKI eine auf den Forschungen im Krakauer Stadtarchiv gestützte Mittheilung über die Arbeiten des Baumeisters Gabriel Słoński (1520—1590) vorgelegt. Dieselbe erscheint in dem nächsten Hefte der Berichte der Commission. In der Sitzung vom 6 Februar erklärte Prof. SOKOZOWSKI den Text einer in den Gnesener Consularien aufbewahrten, auf die Restauration der Gnesener Cathedralkirche im Jahre 1417 bezüglichen Urkunde.

Die litterarhistorische Commission hat das VIII Heft der *Bibliothek der polnischen Schriftsteller* herausgegeben. ¹⁾

Prof. Dr. L. C^WIKLIŃSKI liest: *Die Beschreibung der attischen Pest im Thukydideischen Geschichtswerke II, 47, 2—54.* ²⁾

Historisch-philosophische Classe

Sitzung vom 17 Februar 1890

Vorsitzender: Dr. F. Zoll

Der Secretär berichtet über die Thätigkeit der Commissionen.

¹⁾ Siehe Résumés IX. ²⁾ Ib. X.

Die historische Commission hat den V Band der *Collectanea ex Archivo Collegii historici*, 1889, 8° 465, S. veröffentlicht.¹⁾

Die juristische Commission hat einem besonderen Comité, welches aus Prof. KRZYMUSKI, Prof. ROSENBLATT und Dr. TARŁOWSKI zusammengesetzt wurde, die Bearbeitung des polnischen Textes des neuen Oesterreichischen Strafgesetzbuches aufgetragen. Zum Vorsitzenden der juristischen Commission wurde Dr. ZOLL, zum Secretär derselben Dr. KASPEREK wiedergewählt.

Dr. B. DEMBIŃSKI liest: *Ueber die Beziehungen Frankreichs zum hl. Stuhl während der Regierung Franz II.*²⁾

Prof. ST. SMOLKA überreicht eine vorläufige Mittheilung: *Ueber das Project einer Ligue gegen die Türken im Jahre 1583.*³⁾



Mathematisch - naturwissenschaftliche Classe

Sitzung vom 20 Februar 1890.

Vorsitzender: Prof. Dr. J. Majer.

Der Secretär legt den Bericht über die Sitzung der physiographischen-Commission vom 31 Januar 1890 vor:

In dieser Sitzung theilte Hr. G. OSSOWSKI die Resultate seiner geologischen Forschungen, die er im vorigen Jahre in den Umgebungen von Podhorce gemacht hatte, mit. — Hr. C. JEŃSKI machte eine Mittheilung über die Lebenssitten der Hemiptera *Ploiaria vagabunda*, und Hr. M. RACIBORSKI erörterte die Frage über die frei in Polen wachsenden Lerchenbäume.

Der Secretär legt zwei Abhandlungen des Hrn Prof. Dr. MERTENS a) *Über die Einführung neuer Veränderlichen in die Differentialausdrücke*⁴⁾ und b) *Ueber die ganzen Functionen eines Systems von mn Veränderlichen, welche m Zeilen und n Columnen bilden*⁵⁾ vor.

1) Siehe Résumés XI. 2) ibid. XII. 3) ibid. XIII. 4) ibid. XIV. 5) ibid. XV.

Hr. Prof. Dr. OLSZEWSKI verliest seine Mittheilung: *Ueber die physikalischen Eigenschaften des Selenwasserstoffs unter verschiedenem Drucke und in tieferer Temperatur.*¹⁾

Der Secretär verliest die Berichte der Hrn MERTENS und KARLIŃSKI über zwei Abhandlungen, des Hrn. J. RAJEWSKI a) *Über einige bestimmte Integrale*²⁾ und b) *Über die irregulären Integrale linearer Differentialgleichungen.*³⁾

Der Secretär verliest eine Mittheilung des Hrn J. SIEMIRADZKI: *Über den Contact des Porphyrs mit dem Kohlenkalke in den Umgebungen von Dubie*, in welcher der Verfasser an seiner früheren Behauptung⁴⁾ festhält und dieselbe durch mikroskopische Analyse des fraglichen Gesteins bekräftigt.

Prof. Dr. KREUTZ erstattet den Bericht über die Arbeit des Hrn TH. WIŚNIOWSKI u. d. T. *Die mikroskopische Fauna der Ornathenthone in den Umgebungen von Krakau. I. Die Foraminiferen des oberen Kalloway von Grojec.*⁵⁾

In der darauf folgenden vertraulichen Sitzung wurde beschlossen die Arbeiten der Herrn MERTENS, RAJEWSKI und WIŚNIOWSKI zu veröffentlichen.

1) Siehe Résumés XVI. 2) *ibid.* XVII. 3) *ibid.* XVIII. 4) Siehe Sitzungsbericht vom 20 December 1889. 5) Résumés XIX.



R é s u m é s

IX

„Biblioteka pisarzów polskich.“ (*Bibliothèque des écrivains polonais*) livr. 8^{me}, X et 41 p.

„Protée, satire de 1564.“ Cette nouvelle publication de la Bibliothèque des écrivains polonais appartient, de même que les satires de Bielski (parues l'année dernière), à la catégorie des oeuvres littéraires politiques. Elles ont pris naissance, toutes probablement, à l'instar du „Satyre“ de Kochanowski ou des „Dialogues“ d'Orzechowski, qui furent composés en vue de Diètes, dans un but déterminé et sous l'instigation des sommités du monde politique d'alors. Cette particularité est prouvée en tant qu'il s'agit des oeuvres satiriques de Kochanowski; la critique scientifique s'est déjà prononcée la-dessus. Quant à Bielski, il est difficile, pour le moment du moins, d'en fournir des preuves suffisantes. Il en est de même de l'auteur de „Protée“, dont le nom nous est complètement inconnu. L'éditeur, M. Wisłocki, promet de le mettre un jour en évidence, ainsi que d'éclaircir plus d'une incertitude qu'on y trouve. En attendant, on peut seulement constater que l'auteur semble avoir fait partie de la suite de Nicolas Radziwiłł le Noir, voïevode de Vilna, auquel, du reste, il a dédié son poème.

Le sujet de cette satire possède la même teinte générale des oeuvres de ce genre; il n'en diffère que dans les détails. Protée, prophète mythologique et possédant le don de changer

ses formes à volonté, raconte son passé et se plaint du destin qui, après bien des persécutions, finit, en le pourchassant continuellement, par le refouler jusqu'en Pologne, sous le règne de Sigismond Auguste. Une fois là, et s'y étant fixé, il réfléchit sur les défauts et les vices de la société polonaise; il scrute la conscience de la nation relativement à quelques événements qui se préparaient et qui, à cette époque, exaltaient les esprits en Pologne. C'étaient, avant tout, les différences de confession, le mouvement religieux et politique à la fois, la défense du territoire, l'union avec la Lithuanie etc. Enfin, sous forme de conseils qu'un roi donnait à son fils, nous voyons se dégager la moralité de la fable, qui vise la personne de Sigismond Auguste lui-même. C'était une époque décisive, un de ces moments historiques qui décident de l'avenir d'un peuple: on était à la veille de la Diète de 1565, où il allait falloir opter pour ou contre l'Eglise nationale. L'effervescence était grande, les têtes se montaient facilement, et tout le monde se croyait en devoir d'émettre son avis, d'anticiper sur les droits des conseillers du roi. Notre auteur suivant le flux général, avait, lui aussi, pris la parole dans sa satire. Elle a dû paraître à propos, représenter l'avis de plusieurs et, ce qui s'en suit, être assez répandue; aujourd'hui, il ne s'en est conservé qu'un exemplaire qui appartient à l'Institut National d'Ossoliński à Léopol.

Il faut encore ajouter que, pour la forme, elle n'est pas sans un certain art, une facilité d'élocution; la langue néanmoins, y est souvent lourde et parfois énigmatique. L'auteur a dû être assez au courant de la littérature de son siècle; en finissant, il s'adresse „Aux poètes polonais“ et nous nomme quelques unes des étoiles du Parnasse polonais du temps: Rey, Kochanowski et Trzycieski.

Tout à la fin de cet opuscule, nous trouvons encore des vers signés par deux poètes, amis de l'auteur apparemment, dont l'un est un certain Cyprien Bazylik, l'autre, un Français du nom de Stojeński, version textuelle de Statorius, nom qu'il portait auparavant.

X

L. *Ćwikliński*. „Opis zarazy ateńskiej w historyi Tuki-
dydesa II 47, 2—54.“ (*Die Beschreibung der attischen Pest im
Thukydideischen Geschichtswerke II 47, 2—54*).

Obschon viele Aerzte und Philologen mit der als klas-
sisch anerkannten Darstellung der attischen Pest bei Thukydi-
des II 47, 2—54 sich beschäftigt haben, steht es dennoch bis
jetzt nicht fest, welche Krankheit in der Pest zu erkennen sei
und die Kritik und Exegese haben noch bei Weitem nicht die
Schwierigkeiten überwunden, welche der überlieferte Text dem
aufmerksamen Leser entgegenstellt. Der Verfasser der genann-
ten Arbeit hat bereits in seiner Berliner Inauguraldissertation
v. Jahre 1873: „*Quaestiones de tempore quo Thucydides prio-
rem historiae suae partem composuerit*“ dem oberwähnten Ab-
schnitte eine kurze Erörterung gewidmet (S. 32—34), indem
er bemüht war nachzuweisen, dass ein umfangreicher Theil
jenes Abschnittes, namentlich Capp. 48—51 den von Thuky-
dides bei der Retractation der Geschichte des Archidamischen
Krieges hinzugefügten Abschnitten beizuzählen seien.

In der der Akademie vorgelegten Abhandlung kehrt der
Verfasser zu der Frage nach der Retractation des ursprünglichen,
bald nach 421 abgefassten Werkes nicht zurück, aber er bringt
neue Argumente bei, um die Ansicht zu stützen, dass im ur-
sprünglichen Concept oder Brouillon des Thukydidés höchst
wahrscheinlich der letzte Satz des 47-ten Capitels mit dem
ersten Satze des 52-ten Capitels unmittelbar in Verbindung
stand. Die neuen Beweise liefert ein Vergleich von II 47, 3
mit II 48, 1, sowie von II 49, 5 mit II 52, 2. Ein gewisser
Unterschied zwischen den verglichenen Stellen kann und soll
nicht geläugnet werden; sie sind trotzdem einander nach In-
halt und Form dermassen ähnlich, dass man nicht annehmen
kann, Thukydidés hätte sie unmittelbar nach einander als
Theile einer einheitlichen Schilderung abgefasst. Auch
ist wohl die Frage gerechtfertigt, warum Thukydidés nicht auf
ein Mal diesen oder jenen Gegenstand abgehandelt haben sollte.

Ausser diesen Doubletten finden sich in der Pestschilderung noch andere, und zwar mehr auffallende vor. Das 51-te Capitel enthält Bemerkungen, die dem aufmerksamen Leser bereits aus anderen Capiteln bekannt sind und nur einiges neue. Den Interpreten und Kritikern ist dies wohl nicht entgangen, aber sie haben nicht alles zusammengestellt, was verglichen werden durfte und haben auch aus den Vergleichen nicht diejenigen Schlüsse gezogen, welche man zu ziehen berechtigt ist. Übrigens mussten auch die Discrepanzen gebührend gewürdigt werden.

Aber trotz der Aehnlichkeit, welche zwischen Cap. 51 (insbesondere zwischen den §§. 1—4) einerseits und verschiedenen anderen Stellen der Pestbeschreibung andererseits besteht, bildet beinahe jeder Satz dieses Capitels ein Räthsel und wird von den Gelehrten auf verschiedene Weise erklärt. Der Verfasser der oberwähnten Abhandlung unterzieht demnach das ganze 51-te Capitel sowie andere Abschnitte, welche mit zu berücksichtigen waren, einer eingehenden Analyse, er behandelt einen Satz nach dem anderen, um den Gedanken festzustellen, den der antike Schriftsteller hat ausdrücken wollen und die Form zu erklären, in welche der Gedanke gekleidet worden ist. Selbstverständlich hat der Verfasser die Ausführungen von Torstrik (Philol. XXXI 85 ff.), Fritzsche (Philol. XXXII 147 ff.) und Steup (Rhein. Mus. XXVI 473 ff.) nicht unbenützt gelassen. Steup's Aufsatz zeichnet sich durch scharfsinnige Argumentation aus; dessenungeachtet vermag ihm der Verfasser der genannten akademischen Abhandlung in vielen Fällen nicht Recht zu geben und ist bemüht seine Behauptungen zu widerlegen. Übrigens hat auch Steup nicht das ganze 51-te Capitel behandelt und nicht Alles herbeigezogen, was beachtet werden sollte. Was aber die Mittel anbelangt, die Torstrik und Steup in Vorschlag gebracht haben, um wirkliche oder angebliche Mängel einiger Stellen zu beseitigen, so kann der Verfasser sie nicht billigen. Denn es sind dies jene bekannten Mittel, wie Annahme von Interpolationen, Umstellung von Worten oder Sätzen u. d. gl.; es ist ja leicht solche Mittel

zu empfehlen, aber äusserst schwierig ihre Nothwendigkeit zu beweisen. Torstrik und Steup haben die Gründe, welche ehemals die Versetzung eines Satzes an einen unrichtigen Ort, oder einen fremden Einschub u. d. gl. herbeigeführt haben sollen, nicht nachgewiesen, sie haben uns darüber nicht belehrt, wie die Fehler und Mängel, welche sie rügen und zu beheben bemüht sind, entstanden sind. Einige der von diesen Gelehrten empfohlenen Mittel erscheinen übrigens bei näherer Betrachtung als nicht zweckentsprechend. Das Wichtigste aber ist das Folgende: es reicht nicht hin, einem oder zwei Sätzen abhelfen zu wollen; das eventuelle Mittel, die eventuelle Hypothese muss das ganze Capitel betreffen, denn abgesehen von dem ersten Satze des ersten Paragraphen sind alle Sätze des 51-ten Capitels der Art, dass man sie nicht ohne Anstoss lesen kann und das Capitel hat als Ganzes eine Erklärung nöthig. Der Verfasser erachtete es für seine Hauptaufgabe zur Aufklärung des factischen Sachverhaltes und zum Verständniss des Textes, wie er nun ein Mal beschaffen ist, beizutragen.

In zweiter Reihe stehen die Fragen, wie man diese Eigenthümlichkeiten, namentlich die Identität des Inhalts und die formelle Übereinstimmung verschiedener Sätze erklären soll, wie das zu entschuldigen sei, dass die Darstellung unordentlich und springend, die Satzverbindung unbeholfen ist, dass die streng grammatische Construction so überaus häufig gestört, der Stil mit 40 anderswo angewandten Phrasen versetzt und überdies unklar ist.

Selbst wenn der Thukydideische Text mehr verdorben wäre, als es wirklich der Fall ist, selbst dann würden wir die handschriftliche Tradition des Textes nicht als Quelle jener Mängel betrachten können; eine üble handschriftliche Tradition kann wohl dieses oder jenes Détail, aber nicht ein so beschaffenes längeres Capitel rechtfertigen. Dass das ganze Capitel von einem oder gar von mehreren Interpolatoren eingeschoben sein sollte, daran kann absolut nicht gedacht werden.

Der Verfasser zieht zum Vergleiche einige andere Abschnitte des Thukydideischen Geschichtswerkes herbei, die ähnlich beschaffen sind, wie das besprochene 51-te Capitel, und bei deren Lectüre ein aufmerksamer Leser zu manichfachem Anstosse Anlass hat; er macht aber gleichzeitig darauf aufmerksam, was im 51-ten Capitel den Thukydideischen Stempel trägt und die Hand des Meisters deutlich verräth. Sonach dürfte wohl die These in Erwägung genommen werden, welche der Verfasser in seinem Aufsatz: „Über die Entstehungsweise des zweiten Theiles der Thukydideischen Geschichte“ (Hermes XII 23 ff.) näher ausgeführt und bei der Erklärung einiger Abschnitte verwerthet hat. Die Thukydideische Geschichte ist kein fertiges, abgeschlossenes Werk; wir besitzen nur ein Manuscript, das der Autor zur Publication noch nicht fertiggestellt hat; deswegen können Spuren der Nichtvollendung in stilistischer Hinsicht, der skizzenhafte Charakter einiger Abschnitte, einige Ungenauigkeiten und Widersprüche, Doubletten u. d. gl. m. nicht auffallen (vgl. d. cit. Aufs. im Hermes, insbesondere S. 76 u. 84).

Thukydides hat sein Werk nicht herausgegeben; es ist also von einem Anderen herausgegeben worden; dass man auch dieses Moment mit in Rechnung nehmen muss, darauf hat der Verfasser der oberwähnten Abh. bereits in dem citierten Aufsatz im Hermes XII 81 hingewiesen. Aber erst v. Wilamowitz-Möllendorff hat bekanntlich in zwei Aufsätzen („Currae Thueyd.“ Gött. 1885 und „Thukydid. Daten“ Hermes XX 477 ff.) jene Theorie von dem Herausgeber der Thukydideischen Geschichtswerkes ausführlich entwickelt, zur grossen Freude Einiger, wie Ed. Schwartz („Über das erste Buch des Thukyd.“ Rh. Mus. XLI 203 ff.), zugleich aber unter lautem Protest von Anderen, wie Lipsius (Leipz. Stud. VIII 161 ff.), i Jahrb. f. cl. Phil. 131, 675 ff.), Bauer („Der Herausgeber des Thuk.“ Philol. XLVI 458 ff.), und L. Herbst (Jahresber. über Thuk., IV Artikel, Philol. XLVI 522 ff., 545 ff.).

Im Zusammenhange mit der Pestbeschreibung konnte die Herausgebertheorie nicht eingehend besprochen werden; es war

vor Allem nicht möglich, die schwierigen Fragen der Thukydideischen Chronologie zu erörtern, aus welcher Wilamowitz die angeblich objectiven Kriterien entlehnt hat. In der oben gen. Abh. sind einige kritische Bemerkungen des Verfassers über die Herausgebertheorie enthalten, indem zugleich die Frage aufgeworfen und besprochen wird, ob in der Pestbeschreibung und namentlich im 51-ten Cap. die Spuren einer Hilfe des Herausgebers zu erkennen sind.

Die Schilderung der Pest besteht aus 3 Theilen; den ersten Theil bilden die Capp. 47 und 52 ff.; der zweite Theil, das 48-te und 49-te und wohl auch der 50-te Cap. umfassend, ist nachträglich von Thukydides selbst in den ersten Theil eingeschoben worden; der dritte Theil, d. i. Cap. 51, ist weder mit dem, was vorhergeht, noch mit dem, was folgt, passend verbunden und fällt bei näherer Betrachtung in mehrere lose Stücke und Sätze auseinander.

Gewiss hat Thukydides selbst das 51-te Capitel weder an der Stelle noch in der Form in den Text eingefügt, wo und wie wir es vorfinden, und gewiss hat er keine Verantwortung dafür zu tragen, (vgl. Schwartz an der angef. St., S. 321) dass auch seine minder ausgeführten Vorarbeiten der Nachwelt als Bestandtheile eines scheinbar abgeschlossenen Werkes überliefert worden sind.

XI

Archiwum komisji historycznej tom V. *Collectanea ex archivo Collegii historici. Tome V, 465 pages.*

La Commission d'Histoire publie, sous ce titre et dès l'année 1878, un recueil destiné aux matériaux de moindre volume, qui auraient à attendre trop longtemps, si l'on voulait les insérer dans une des catégories spéciales des publications historiques de l'Académie (*Monumenta, Acta, Scriptores.*)

Le V^{ème} tome de cette collection vient justement de paraître.

On y trouve des matériaux relatifs, pour la plûpart, à l'histoire du droit et, plus particulièrement, à l'histoire du droit

canonique, en Pologne. Il se compose de dix articles ou recueils, dus à la collaboration de MM. Ulanowski, Abraham, Blumenstok et Korzeniowski. En voici les titres et la teneur.

Dans „Quelques remarques sur les statuts synodaux du diocèse de Cracovie,“ M. ULANOWSKI relève l'insuffisance de leurs éditions et appuie sur la nécessité des recherches plus approfondies afin d'en préparer de plus complètes et de meilleures. L'auteur fait suivre ses „Remarques“ de deux textes d'une grande importance: le premier, reproduit les décrets du synode de 1408, qui, vu l'absence de l'évêque de Cracovie, fut convoqué par le vicaire général du diocèse; l'autre est un règlement adressé aux visiteurs des paroisses, au moment où les doctrines de Jean Huss étaient le plus fortement répandues et menaçaient d'anéantir l'influence du Saint Siège, en Pologne.

Vient ensuite le compte rendu de M. Abraham, dans lequel, on trouve de précieux éclaircissements sur les manuscrits, registres et documents conservés dans les archives du Vatican et concernant la Pologne du moyen âge.

L'intéressant article de M. Abraham est suivi d'un recueil de textes puisés dans les registres des officialités de Cracovie et de Lublin. La polémique, engagée d'abord par MM. Friedberg et Sohm et continuée, depuis, par quelques savants distingués, MM. Scheuerl, Seeling, Freisen, etc., sur le mode de célébrer le mariage, a suggéré à M. ULANOWSKI la pensée de rechercher dans les registres des tribunaux épiscopaux, à Cracovie et à Lublin, des textes pouvant servir d'appui à l'une ou à l'autre des opinions émises. Il est permis d'espérer que cette collection, reproduisant plus de 200 actes, tous du XV siècle, répandra quelque lumière sur l'une des questions le plus contestées du droit canonique.

Le „Modus inquirendi super statu ecclesiae generalis,“ c'est à dire le règlement destiné aux visiteurs des paroisses, est également dû aux soins de M. ULANOWSKI.

M. ABRAHAM publie un texte analogue: „Exhortatio visitationis sinodalis,“ qu'il pense avoir été composé au XIV siècle et provenir du diocèse de Cujavie.

Le titre suivant „Examen testium super vita et moribus Beguinarum per inquisitorem hereticae pravitatis in Sweydnitz an. 1332 factum,“ suffit pour saisir la valeur du texte que M. ULANOWSKI a pu faire paraître, grâce à un manuscrit récemment retrouvé dans le bibliothèque du Chapitre de Cracovie.

Le même éditeur, ajoute aux précédentes deux autres publications, dont la première, „Formulae ad ius canonicum spectantes ex actis Petri Wysz Episcopi Cracoviensis 1392—1412, maxima parte depromptae,“ contient un recueil de formules; la seconde „Analecta ad hist. iuris canonici in dioc. Premisliensi“ réproduit tous les monuments, statuts synodaux, actes du Chapitre etc. pouvant fournir des renseignements sur l'application du droit canonique dans le diocèse de Przemyśl.

Le texte, intitulé „Ordinatio bellicae Motionis ex anno 1506“ et publié par M. BLUMENSTOK, possède une valeur considérable pour l'histoire des institutions militaires de la Pologne.

En dernier lieu, vient une brochure traitant le cérémonial que doit observer un ambassadeur se rendant à la cour de Rome. L'auteur, un noble polonais, vivant dans la seconde moitié du XVI siècle, 1563—1607, avait lui-même fait ce voyage en qualité d'ambassadeur, et cette considération est un titre de plus pour assurer à l'opuscule de Stanislas Mirski une certaine valeur. C'est M. KORZENIOWSKI, qui a retrouvé une copie du traité de Mirski et qui s'en est servi pour la publication présente.

XII

B. Dembiński: „O stosunku Francyi do stolicy Apostolskiej za panowania Franciszka II.“ (*Rapports de la France avec le Saint-Siège sous le règne François II.*)

La source la plus importante d'où l'on puisse tirer les faits nécessaires pour éclaircir l'attitude de François II, ou plutôt celle du tout puissant à la cour de France cardinal de Lorraine à l'égard du Saint-Siège, est la correspondance de

l'ambassadeur près la cour de Rome, Babou de la Bourdesière, évêque d'Angoulême, publiée, mais inexactement et incomplètement, à Rheims, en 1859. L'auteur a profité de deux recueils de copies (Bibliothèque Nationale à Paris, fonds fr. 16038 & V Colbert 343) qui contiennent les lettres de cet envoyé diplomatique, entre autres, celles qui datent du commencement de l'année 1560, et qui n'ont pas été publiées jusqu'à présent. Outre cela, il a consulté la correspondance des ambassadeurs étrangers de ce temps là, d'Espagne et de Venise, près la cour de France (Archives Nationales à Paris, Simancas K. 1493, Bibliothèque Nationale copies fz 4A ms. 172). Enfin, il a puisé de nombreuses informations dans la correspondance de l'ambassadeur de Venise, qui, écrivant sous l'impression encore chaude des entretiens avec Pie IV, ne manque de faire souvent mention de ces rapports. (Informazioni politiche, Bibl. Royale à Berlin.)

Le pape se plaignait fréquemment de voir que la cour de France, qui manifestait depuis des temps immémoriaux une certaine indépendance à l'égard du Saint-Siège, tendait de plus en plus vers le particularisme si peu conforme avec le caractère catholique. En effet, si d'un côté l'Église romaine paraissait être inébranlablement fixée au sol français et strictement liée avec l'organisme politique et l'esprit national, de l'autre, les rois „chrétiens“ accentuaient toujours plus énergiquement le peu de condescendance qu'ils nourrissaient pour la volonté suprême du Chef de l'Église. Ayant un grand ascendant sur la hiérarchie ecclésiastique, ils pouvaient passer pour les „Papes“ de la France — et Pie IV qui le disait ouvertement, était plein d'inquiétude qu'au milieu de la désorganisation religieuse et le désarroi universel, la cour ne fit un pas contraire à l'autorité, la doctrine et la tradition de l'Église.

Les Huguenots tramèrent un attentat contre les ministres du roi, et il était même à présumer que la personne du roi n'en était point exclue; dès-lors, ils se présentèrent comme des antagonistes religieux et politiques de la couronne. L'attentat n'a pas abouti, mais, à sa suite, on a découvert une plaie

douloureuse et béante qui s'envénimant de plus en plus, réclamait un remède énergique et rapide. Le gouvernement français inspiré par cet esprit gallican, voulait agir de son propre mouvement et, peu confiant dans l'efficacité des conciles généraux, qu'on avait d'ailleurs rompus déjà deux fois, annonça, malgré les promesses sincères et souvent réitérées de Pie IV, qu'on aurait recours à l'assemblée des prélats français, si le concile général tardait encore davantage à se constituer. Malgré les protestations de toutes sortes, on considérait à Rome cette assemblée de prélats comme un „concile national,“ un mauvais et scandaleux exemple donné à la Chrétienté entière, voire même, pour un préliminaire de schisme. La politique du tout puissant cardinal de Lorraine donnait matière à suspicion, elle paraissait louche et équivoque; le pape le soupçonnait peu sincère dans sa conduite et lui attribuait des desseins égoïstes; en somme, le cardinal paraissait n'avoir pour tout mobile d'action, que son ambition excessive. Bientôt en effet, le gouvernement français, tout en réclamant le concile général, posait des conditions qui mettait la cour de Rome dans l'impossibilité absolue de les accepter. On demandait un nouveau concile, mais un concile qui fût relevé de toute obligation de se conformer aux décisions du concile de Trente, un concile qui ne rebutât pas les protestants, leur fournît le moyen de venir s'y joindre avec sécurité personnelle et garantît, enfin, la libre discussion. La convocation de l'ancien concile à Trente, proposée par Pie IV, n'aurait servi qu'à les aigrir, les irriter davantage, peut être même à susciter des troubles plus sérieux; ce qu'il importait, c'est qu'un nouveau concile fût convoqué, mais non pas à Trente haï des protestants et où on avait déjà décrété contre leur doctrine, mais dans le foyer même de la révolution — en Allemagne.

Voilà donc le concile que réclamait le roi „chrétien,“ ou plutôt qu'exigeait, en son nom, le cardinal de Lorraine qui, dans le but d'exterminer les Huguenots, voulut se servir jadis du bras terrible de l'inquisition et qui passait généralement pour un ennemi implacable de l'hérésie. La notification de

ces conditions et leur identité avec ce à quoi n'ont cessé d'aspirer les dissidents, la pression permanente de la cour de France pour obtenir la convocation du „nouveau concile général“ et la menace que, dans le cas contraire, on aurait recours au concile national, tout cela mettait le Saint-Siège dans une position difficile et fort délicate. Il était impossible d'accepter ces conditions; d'un autre côté, en les refusant, on justifiait en quelque sorte la convocation du Concile Gallican. Le cardinal nous apparaît sous un jour étrange. Il n'est pas aisé d'approfondir son jeu, de pénétrer à fond ses plans. S'il pensait réellement à l'inquisition, c'est qu'apparemment, il ne s'illusionnait plus de pouvoir se concilier, de gagner et ramener à l'amiable ceux qui avaient apostasié. Or donc, s'il insistait tant qu'on tînt compte à Rome des protestants d'Allemagne, il outrepassait ses propres opinions et il n'y a que deux suppositions possibles, savoir: ou que, tout en suivant le fil conducteur de la politique de François I et de Henri II, il voulait, en toute prévision, captiver les bonnes grâces des protestants, ou bien, qu'en dictant des conditions inadmissibles, il comptait apporter du retard dans la convocation du concile général, pendant lequel il se ménageait la liberté d'action dans son pays. Après l'attentat d'Amboise, le cardinal s'occupait de la désorganisation toujours progressive du pays, ainsi que de la haine croissante des princes du sang contre sa maison détestée. Quoiqu'il fût un des plus illustres princes de l'Église, loin cependant de faciliter la réussite du concile, le cardinal n'avait de soins que pour consolider et affermir sa propre situation et celle de sa maison. Nous l'avons déjà dit — l'ambition personnelle était l'unique mobile de toutes ses actions. Le gouvernement français procédait avec suite jusqu'à la fin et ne céda rien de ce qu'il avait d'abord stipulé. Il n'a fait qu'une concession de pure formalité, en disant que peu lui importait que le nouveau concile ne fût qu'un renouvellement, une reconstitution de l'ancien, pourvu que les décisions de Trente y fussent soumises à une nouvelle discussion. Mais, c'est justement cela qui était impossible, la pierre d'achoppe-

ment de toute la question, car il s'agissait de sauvegarder l'autorité du concile et de ne pas mettre en doute ce que, une fois déjà, on y avait résolu. La cour de France dont le cardinal de Lorraine était l'âme, persista donc, jusqu'à la fin, dans ce point de vue protestant.

Les procédés de la France envers le Saint-Siège, ses menaces de convoquer un Concile National si on tardait à faire assembler le concile général, mécontentèrent profondément et même effrayèrent la cour de Rome. Pie IV, qui dès le commencement de ces agitations avait conçu la pensée de convoquer un concile général, pressé par les événements de France, s'employa tout entier aux préliminaires du concile pour éviter qu'on n'ait recours à des „moyens privés,“ qu'on ne se reporte à la pensée d'un concile national. La France contraignit donc le pape de prendre une décision dans cette affaire; elle força même le roi catholique de s'y joindre malgré ses répugnances pour l'idée de concile général. L'attitude de la France à l'égard de la cour de Rome, caractérise très bien la nation française et la diplomatie qui n'ont autre chose en vue que leur propre intérêt; elle fut, dans ses conséquences, propice à l'événement le plus important de cette époque, elle accéléra la convocation du concile général. L'année suivante, en 1561, la France, mécontente des formes dans lesquelles la convocation avait eu lieu, difficulta quelque peu l'action elle même, et contribua à la retarder encore davantage. En définitive, les prélats français ne se rendirent à Trente qu'après s'être bien persuadé de la stérilité du concile national et des discussions dogmatiques qui n'ont pas abouti et ne pouvaient aboutir à une entente durable.

XIII

St. Smolka. „Projekt ligi przeciw Turkom w r. 1583.“
(*Projet d'une ligue contre les Turcs en 1583.*)

Communication préliminaire.

Dans les archives du Vatican (*Nunziatura di Venezia XXIV, XXV, XXVI; Nunziatura di Spagna XXVIII, XXX,*

XXXI), ainsi que dans celles de Venise, on trouve nombre de matériaux concernant les négociations entreprises en 1583 et 1584, afin de susciter une ligue générale contre les Turcs.

Les commencements de ces pourparlers datent du mois d'août 1583.

Depuis cinq ans déjà la Turquie était en guerre avec la Perse. Elle maintenait la paix avec les puissances chrétiennes ; dernièrement, cependant, il y a eu quelques échauffourées à Candie, où les Turcs tentèrent d'enlever le port et la citadelle de Suda. Il s'ensuivit que, pour mieux fortifier Candie et l'abriter contre les coups de main possibles, on résolut, à Venise, d'y envoyer Latino Orsini en qualité de commandant en chef de toutes les garnisons de l'île. Or donc, au moment de quitter Rome pour se rendre à Venise et de là à Candie, il fut chargé par Grégoire XIII, à l'audience d'adieu, d'une importante mission diplomatique. Il s'agissait de proposer à Venise, d'adhérer à la ligue offensive et défensive qu'on allait former contre les Turcs. Elle devait embrasser, avant tout, le Pape, la République et Philippe II, qui, on le soutenait du moins, en aura pris l'initiative. Il était, néanmoins, dans le plan d'y associer plus tard les autres principautés d'Italie, ainsi que l'empereur Rodolphe II, le roi de Pologne : Etienne Bathory, et le grand duc de Moscovie : Ivan le Terrible. Tels devaient être les moyens d'action.

Pour sauvegarder le secret, momentanément d'une nécessité absolue, le pape promettait de se rendre, au mois de septembre, à Bologne, où les envoyés de Venise pourraient le rejoindre. Il pensait, en outre, qu'une fois là, rien ne serait plus facile que d'y ouvrir une espèce de congrès, où, sans donner l'éveil à qui que ce soit, on serait à même de s'entendre, et de prendre des engagements réciproques avec les ministres plénipotentiers de la cour d'Espagne. La reconquête de la Morée, des îles de Chypre et de Negrepont, au profit de la République, d'une part, l'expulsion définitive des Turcs du continent européen, de l'autre, tel était le but de la ligue, que L. Orsini devait soumettre au gouvernement de Venise.

La réponse qu'il en reçut le 30 août, bien qu'elle ne se fût pas fait attendre, était des plus évasives, très circonspécte et pleine de généralités. Venise n'entamerait des pourparlers dans cette affaire, que si les autres puissances venaient à y faire leur accession, si le roi d'Espagne était sincèrement désireux de participer dans la grande entreprise contre les Turcs. De plus, on émettait des doutes sur la réalité des projets de Philippe, et le doge, Nicola da Ponte, ne manquait pas de relever les contradictions qu'il y avait entre les rapports de L. Orsini et ceux de l'ambassade de Rome, laquelle prétendait que l'idée de cette alliance ne pouvait, en aucune manière être attribuée à Philippe, dont Rome (et on citait les paroles mêmes du Pape) ne faisait que promettre l'adhésion.

Le congrès de Bologne n'eut donc pas lieu au mois de septembre, malgré l'évidente nécessité de précipiter les choses : il était à prévoir que, si la nouvelle de ces négociations parvenait à Constantinople, la Turquie se hâterait de traiter avec la Perse, pour tourner ses forces contre les puissances chrétiennes et les prévenir par une action offensive.

Loin de se rebuter par l'attitude de Venise, la cour de Rome entre, bientôt après, en relations avec Philippe et Etienne Bathory. Elle envoie en Espagne un ambassadeur extraordinaire en la personne de Msgr Sega, évêque de Plaisance, et en même temps, elle fait tenir au nonce de Pologne, Msgr Bolognetto, les instructions sur la manière de traiter avec le roi Etienne.

Le séjour de Msgr Sega à la cour d'Espagne, s'est prolongé jusqu'à la fin du mois de novembre. La mission se bornait, uniquement, à décider le roi d'envoyer à Rome un agent diplomatique, muni de pleins pouvoirs ; or, le roi Philippe s'y étant refusé, la démarche échoua, et avec elle, définitivement, le projet du congrès à Bologne. Cependant, et malgré ces mécomptes, les pourparlers se poursuivaient, à Rome avec des ambassadeurs ordinaires, à Madrid et Venise, par l'intermédiaire des nonces. Mais, le peu de bonne foi qu'on y ap-

portait, faisait que la méfiance réciproque, ce trait caractéristique de toutes ces négociations, semblait s'y être fixée à jamais et rendre impossible un heureux dénouement. En effet, à Madrid, une sombre rumeur accusait Venise d'avoir prévenu la Porte de tout ce qui se projetait contre elle; à Venise, on persistait à douter de la sincérité de Philippe, basant cette incrédulité sur ce que celui-ci traitait avec la Turquie pour la prolongation de la trêve dont le terme allait justement expirer. Philippe assurait que, si même la prolongation était prononcée, rien ne l'empêcherait, le cas échéant, d'entrer dans la ligue.

Sur ces entrefaites, arriva la réponse de la Pologne, apportant le résultat de la conférence du 7 novembre 1583 qui avait eu lieu à Brzesé litewski, entre le nonce et le roi Etienne Bathory. Non seulement le roi promettait d'accéder à la ligue, mais encore il acceptait les conditions strictement circonscrites. En conséquence, si la Diète décrétait la levée ordinaire, le roi Etienne serait à même d'opposer aux Turcs 30,000 hommes de cavalerie, ou bien, 20,000 de cavalerie et 10,000 d'infanterie. De plus, en admettant des ressources plus considérables, on pourrait porter l'armée à 100,000 hommes. La Transylvanie, de son côté, fournirait 10,000 hommes de cavalerie et autant d'infanterie. Bref, en toute prévision, on pouvait compter sur 40,000 à 50,000 hommes et avec une telle armée Bathory se faisait fort de passer la Valachie et la Bulgarie, et de toucher même jusqu'à Constantinople! Aussitôt donc que la ligue sera conclue, qu'on expédie un ambassadeur extraordinaire avec les clauses du traité, pour les pouvoir présenter à la Diète. Le roi espère *di persuader al regno una cosi santa impresa; nondimeno quando qualche parte recusasse, dice che non restarebbe per questo, ma si congiungerebbe con quelli che consentissero, come ha fatto nella guerra contra'l Mosco et con queste forze et con quelle di Transilvania metterebbe insieme un buon essercito.*

Le roi Etienne Bathory y pose cependant deux conditions :

1^o Que la ligue soit contractée au moins pour six ans, et qu'on la pourvoie de ressources pecuniaires pour tout ce laps de temps;

2^o. que l'Allemagne y fasse aussi son adhésion, car, sans le concours des princes de l'Empire, dans une guerre de continent, il est difficile de prévoir d'heureux résultats.

La réponse du roi de Pologne produisit une grande sensation, tant bien à Rome qu'à Madrid; presque en même temps il se répandit la nouvelle du meurtre de Podlodowski, simple gentilhomme attaché à la maison du roi, qu'Etienne Bathory avait envoyé en Arabie, pour y acheter des chevaux. Nous savons qu'au retour il fut tué par les Turcs. A l'étranger on n'a cessé de lui attribuer, quoique à tort, la qualité d'ambassadeur extraordinaire.

On ne communiqua pas au Senat vénitien les détails de la lettre du roi Etienne. A la même époque justement, le pape de concert avec le roi d'Espagne, redoublait ses efforts auprès de Venise pour l'amener à renouveler la ligue de 1571; de cette manière, la base de l'opération étant trouvée, il serait bien plus facile d'attirer les autres puissances. Cependant, les Venitiens refusèrent, alléguant que l'accession des princes du Nord était la condition essentielle de l'entreprise.

Au mois de février et de mars, grâce, sans doute, aux déclarations du roi de Pologne, les négociations se raniment quelque peu et marchent d'un pas plus accéléré. Dans les commencements du mois d'avril, Philippe envoie enfin à son ambassadeur de Rome, le comte d'Olivarez, les pleins pouvoirs touchant la ligue. On y débat même la question délicate et pleine de susceptibilité, savoir, à qui on va confier le commandement en chef de toutes les forces navales réunies. C'est aussi au mois d'avril que le Cardinal chancelier d'état envoie une seconde note en Pologne. On attend avec une extrême impatience la réponse du roi Etienne Bathory, de la décision duquel parait dépendre l'heureuse issue de tous ces travaux diplomatiques.

Il est à regretter que nous ne sachions absolument rien de ce qui s'est fait dans le période le plus important, c'est à dire, dans le courant du mois de mai et de juin. Les négociations ont bien dû être suivies à Rome, mais tout cela verbalement, de bouche à bouche, sans laisser des traces historiques. A partir de juillet, toute mention de ligue a disparu; les négociations n'ont pas abouti, elles furent rompues encore au mois de juin.

Il paraît que la République de Venise était plus disposée à adhérer à la ligue que ne le fut Philippe, nonobstant les protestations tant de fois répétées. D'ailleurs, à Venise, il y avait un parti politique qui tendait à la guerre et qui par conséquent sympathisait avec l'idée d'une action générale contre les Turcs. On y fondait beaucoup sur le roi de Pologne.

Quant à Philippe II, malgré l'initiative qu'il paraît en avoir pris le premier, il se peut que la pensée de ligue contre la Turquie n'entraît pas alors dans ses plans; on serait porté à croire plutôt, et cela d'après nombre d'indices, qu'à cette époque même, il était uniquement préoccupé de la grande expédition contre l'Angleterre. Il craignait que la France ne lui fit une diversion en Italie; on présumerait aussi, qu'il soupçonnait le duc François d'Anjou de nourrir quelque projet contre Milan. D'ailleurs, le but véritable de la politique espagnole, était de créer une ligue puissante composée de tous les états de la péninsule, pour le maintien *del presente stato d'Italia*; les négociations touchant la ligue contre les Turcs, ne devaient servir que de moyen à ce but, surtout, dans ce qui concernait la République de Venise. Quelque temps après les premiers essais d'entente, un envoyé espagnol était parti pour Constantinople pour traiter la prolongation de la trêve, et en effet, cette démarche réussit dans le courant des négociations concernant la ligue.

En définitive et pour résumer, il n'y a qu'Etienne Balthory qui ait présenté des conditions bien circonscrites et basées sur des chiffres. On le soupçonnait, néanmoins, notamment à Venise, d'agir peu sincèrement; on allait même, jusqu'à

l'accuser d'avoir trahi et dénoncé l'affaire à la Porte. A Rome on n'y ajoutait point foi. Le renouvellement de la paix avec les Turcs et la révocation des engagements de 1583¹⁾ (deux actes effectués à cette époque par Etienne Bathory), loin de paraître équivoques à la Cour romaine, lui semblaient, au contraire, découler simplement du retard qu'on apportait partout dans la marche déjà si traînante des négociations. Au surplus la mort d'Ivan le Terrible et l'affaire Zborowski, ont dû aussi forcer quelque peu le main du roi. Bref, en tant que Rome pensait à une action contre les Turcs, Etienne Bathory restait pour elle „l'homme providentiel“ de l'année 1583. Cela est visible dans le dernier période des plans de Bathory contre la Turquie sous le pontificat de Sixte Quint.

Tels sont les résultats qu'on a pu obtenir jusqu'à présent. Les matériaux sus-énumérés présentent des lacunes considérables et il s'ensuit, qu'il est impossible, pour le moment du moins, de résoudre plus d'une grave question concernant le projet de 1583—1584. M. St. Smolka espère y remédier par des recherches organisées dans d'autres archives, et se propose de soumettre ce sujet à une étude spéciale.

XIV

F. Mertens. „O wprowadzeniu nowych zmiennych do wyrażen różniczkowych.“ (*Sur la substitution de nouvelles variables dans les expressions différentielles*).

L'auteur y donne un moyen pratique qui facilite l'introduction de nouvelles variables dans une expression différentielle donnée.

¹⁾ Cette révocation a eu lieu en mai 1584, mais la nouvelle n'en est arrivée à Rome qu'au mois d'août, lorsque les négociations étaient déjà rompues. En mai 1584, Bathory se préoccupait d'autres plans. Il s'agissait de la conquête de Moscou, qui ne devait servir que d'ouverture à la grande expédition contre les Turcs.

XV

F. Mertens. „O funkcyjach całkowitych układu mn zmiennych, tworzących m wierszy i n kolumn. (*Über ganze Functionen eines Systems von mn Veränderlichen, welche m Zeilen und n Columnen bilden*).

Der Verfasser bedient sich zweier Operationen, deren eine die sogenannte Polarenbildung und deren andere nach Art der Determinanten gebildet ist. Mittelst dieser Operationen wird gezeigt, dass jede ganze m fach homogene Function eines Systems S von mn Veränderlichen, welche m Zeilen von je n Gliedern bilden, in dem Falle $m > n$ als Summe von Polaren von Functionen darstellbar ist, welche nur die Veränderlichen der n ersten Zeilen des Systems S enthalten, und in dem Falle $m \leq n$ als Summe von Polaren von Functionen welche die Variablen der m^{ten} Zeile des Systems S nur in Determinanten m^{ter} Ordnung dieses Systems enthalten. Als Corollarien ergeben sich Formeln, welche für die Invariantentheorie wichtig sind, ferner die Bedingungen der Theilbarkeit eines ganzen Ausdrucks durch eine ganze positive Potenz einer Determinante, sowie die Bedingungen der Darstellbarkeit eines solchen Ausdrucks als Summe von Gliedern, welche eine gegebene Anzahl von Determinanten m^{ter} Ordnung des Systems S als Factoren enthalten, wenn $m < n$.

XVI

K. Olszewski. „O zachowaniu się selenowodoru w niskiej temperaturze i pod ciśnieniem.“ (*Sur les propriétés physiques de l'acide sélénhydrique soumis à une basse température et à la pression.*)

L'acide sélénhydrique n'a pas encore été liquéfié jusqu'à ce jour et appartient à la série, peu nombreuse il est vrai, des gaz dont les conditions de liquéfaction sont restées encore inconnues.

Le soufre, le sélénium et le tellure font partie de la même famille naturelle des métalloïdes.

Le sélénium et le tellure possèdent un poids atomique plus considérable que le soufre, il était donc à supposer que les acides sélénhydrique et tellurhydrique se laisseront plus aisément liquéfier et solidifier que l'hydrogène sulfuré, dont les conditions de liquéfaction et de solidification ont été déjà étudiées par Faraday: Les nouvelles expériences de l'auteur sont venues confirmer en effet, cette supposition, en ce qui concerne l'acide sélénhydrique, mais elles sont encore restées infructueuses pour l'acide tellurhydrique qui est bien difficile à obtenir et qui se décompose promptement.

A c i d e s é l é n h y d r i q u e. Pour obtenir ce gaz, l'auteur traitait le sélénure de fer par l'acide chlorhydrique; le sélénure de fer a été produit en jettant des morceaux de sélénium sur du fer très fortement chauffé dans le creuset de Rose.

La flamme d'un chalumeau à gaz ne suffisait pas à cette fin; l'auteur a donc été forcé d'y remplacer l'air par un mélange à volume égal de l'air et de l'oxygène. L'oxygène pur donnait un feu trop intense qui fusionnait aisément le creuset en porcelaine.

En y versant goutte à goutte de l'acide chlorhydrique dilué au sélénure de fer pulvérisé, l'auteur obtenait un dégagement lent et régulier de l'acide sélénhydrique. Ce gaz était ensuite lavé dans de l'eau et séché sur du chlorure de calcium; ainsi purifié, il était recueilli dans une éprouvette refroidie à -78° par le mélange réfrigérant (éther et acide carbonique solide). Dans ces conditions, l'acide sélénhydrique se solidifie aisément et se convertit en un corps transparent, semblable à de la glace.

Lorsque l'acide sélénhydrique solide se trouvait déjà en quantité suffisante, on tirait l'éprouvette du mélange réfrigérant et on y introduisait un thermomètre à bisulfure du carbone.

L'acide sélénhydrique fondait à -68° et bouillait à -41° . La répétition de l'expérience donnait toujours le même chiffre pour les points de fusion et d'ébullition.

Le gaz évaporé pendant l'ébullition de l'acide sélénhydrique passait par le tube de l'appareil de M. CAILLETET et s'en dégageait par un autre tube rempli de perles humectées de potasse caustique; par ce moyen on se garantit quelque peu du gaz délétère qui attaque les membranes muqueuses du nez et des yeux, même en quantité minimale. Malgré toutes les précautions possibles, on ne pouvait cependant éviter que l'air du laboratoire ne fût vicié par ce gaz et que tous les assistants n'en vérifiassent l'odeur et les conséquences physiologiques.

Le gaz recueilli dans l'appareil de M. Cailletet était complètement pur et se liquéfiait en totalité.

L'acide sélénhydrique ne se décompose que lentement au contact du mercure, et les expériences immédiatement entreprises dans cet appareil ont donné des résultats suffisamment précis. Après quelques jours, sa décomposition était déjà notable, le tube se couvrait d'un léger précipité noir de sélénure de mercure, et le gaz comprimé ne se liquéfiait plus en totalité.

Pendant les expériences dans l'appareil de M. Cailletet, la pression a été mesurée à l'aide d'un manomètre à mercure. Leurs résultats se résument dans les chiffres suivants:

L'acide sélénhydrique se liquéfie à	
température	pression
0°	6.6 atm.
18°	8.6 "
52°	21.5 "
100°	47.1 "
137°	91.0 " (point critique).

Pour vérifier, si l'acide sélénhydrique ne se décompose pas à la longue, même à l'abri de l'air, l'auteur a fermé l'acide liquéfié dans un tube de verre et n'y a observé aucun changement pendant les trois semaines qui se sont écoulées depuis cette opération.

A c i d e s u l f h y d r i q u e o u h y d r o g è n e s u l f u r é. Les propriétés physiques de ce gaz soumis à la pression et à une basse température, ont déjà été étudiées par FARADAY, REGNAULT et M. DEWAR,

L'auteur a cependant jugé nécessaire de vérifier les résultats de ces savants et d'arranger ses expériences de la même manière que cela a été fait pour l'acide sélénhydrique. L'hydrogène sulfuré était préparé en décomposant le protosulfure de fer par l'acide sulfurique et a donné comme résultats :

Point de solidification	—	92°
„ de fusion	—	91°
„ d'ébullition	—	63.5°.

L'hydrogène sulfuré se liquéfie à

température	pression
0°	10.25 atm.
18.2°	16.95 „
50°	35.56 „
52°	37.17 „
100°	88.7 „ (point critique).

Les chiffres correspondent assez bien à ceux qui ont été donnés par les savants déjà cités, mais ils en diffèrent en partie. L'hydrogène sulfuré se solidifie, d'après FARADAY, à — 85.5°; bout d'après REGNAULT à — 61.8°; d'après M. DEWAR, sa température critique est de 100.2°, et sa pression critique, de 92 atmosphères.

Les résultats des expériences dans l'appareil de M. Cailletet ont pu atteindre toute la précision voulue, car l'hydrogène sulfuré n'attaque point le mercure et se laisse liquéfier en totalité, après avoir séjourné toute une semaine dans cet appareil. Pendant tout ce temps, il n'a pas été remarqué que le mercure se noircît.

L'auteur vient ainsi confirmer les expériences de M. BERTHELOT (Comptes rendus. Séance du 27 octobre 1879), d'après lesquelles l'hydrogène sulfuré n'attaque pas le mercure à la température ordinaire, mais seulement à 550°; il est donc difficile à expliquer, pourquoi les manuels de chimie, même les plus récents, perpétuent-ils encore l'avis contraire et conseillent de recueillir l'hydrogène sulfuré sur l'eau chaude, parcequ'il se décomposerait, disent-ils, bien vite au contact du mercure?

La table suivante servira à comparer les chiffres donnés par les deux acides: sélénhydrique et sulfhydrique. On y reconnaît immédiatement que ces deux gaz, si semblables dans leurs propriétés chimiques, se prêtent d'une manière analogue à l'action du froid et de la pression.

	H_2S		$\text{H}_2\text{Se.}$
fond à	— 91°		— 68°
bout à	— 63.5°		— 41°

Comprimés, ils se liquéfient

	temp.	press.		temp.	press.
	0°	10.25 atm.		0°	6.6 atm.
	18.2°	16.95 "		18°	8.16 "
	52°	37.17 "		52°	21.5 "
(p. crit.)	100°	88.7 "		100°	47.1° "
				137°	91.0 " (p. crit.)

XVII

J. Rajewski. „O pewnych całkach określonych.“ (*Ueber gewisse bestimmte Integrale.*)

Im dritten Bande seines „Cours d'analyse de l'école polytechnique“ beweist JORDAN den folgenden Lehrsatz:

Bezeichnet man das Polynom:

$$F(-n, \beta, \gamma, x) = 1 + \frac{-n \cdot \beta}{1 \cdot \gamma} x + \frac{-n \cdot (-n+1) \beta (\beta+1)}{1 \cdot 2 \cdot \gamma (\gamma+1)} x^2 + \dots$$

mit Z_n , und nimmt $\gamma > 0$, $\beta + 1 - \gamma - n > 0$ an, so ist das Integral $\int_0^1 x^{\gamma-1} (1-x)^{\beta-\gamma-n} Z_m Z_n dx$ gleich Null, so lange $m \geq n$;

für $m=n$ aber, ist das Integral gleich: $\frac{\Gamma(1+n) \Gamma^2 \gamma \Gamma(\beta+1-\gamma)}{(\beta+n) \Gamma \beta \Gamma(\gamma+n)}$

In der vorgelegten Abhandlung hat der Verfasser, denselben Weg verfolgend, zwei neue Integrale bestimmt, nämlich:

I. Bezeichnet man das Polynom:

$$1 + \frac{-n}{1 \cdot \gamma} x + \frac{-n(-n+1)}{1 \cdot 2 \cdot \gamma (\gamma+1)} x^2 + \frac{-n(-n+1)(-n+2)}{1 \cdot 2 \cdot 3 \cdot \gamma (\gamma+1) (\gamma+2)} x^3 + \dots$$

mit φ^n und nimmt $\gamma > 0$ an, dann ist das Integral

$$\int_0^{\infty} e^{-x} x^{\gamma-1} \varphi_m \varphi_n dx$$

gleich Null, für $m \geq n$; und für $m=n$ ist es gleich $\frac{\Gamma(1+n) \Gamma^2 \gamma}{\Gamma(\gamma+n)}$.

II. Bezeichnet man das Polynom:

$$1 - \frac{n(\gamma-n)}{1} x + \frac{n(n-1)(\gamma-n)(\gamma-n-1)}{1 \cdot 2} x^2 - \\ - \frac{n(n-1)(n-2)(\gamma-n)(\gamma-n-1)(\gamma-n-2)}{1 \cdot 2 \cdot 3} x^3 + \dots$$

mit ψ_n , und nimmt $\gamma > m+n$ an, so ist das Integral

$$\int_0^{\infty} e^{-\frac{x}{2}} x^{-(\gamma+1)} \psi_m \psi_n dx$$

gleich Null, oder gleich $\frac{\Gamma(1+n) \Gamma(\gamma+1-n)}{\gamma-2n}$ je nachdem $m \geq n$ oder $m=n$ ist.

XVIII

J. Rajewski. „O całkach nieregularnych równań różniczkowych liniowych.“ (*Ueber die irregulären Integrale der linearen Differenzialgleichungen.*)

In der Umgebung eines wesentlich singulären Punktes $x=0$ (in der Weierstrass'schen Bedeutung), lässt sich die Function einer unabhängigen Variablen vermittelt einer convergenten Reihe: $c_0 x^\nu + c_1 x^{\nu+1} + c_2 x^{\nu+2} + \dots$, nicht darstellen. Eine bedeutende Anzahl von Functionen aber, lässt sich darstellen in der Form: $e^{g(\frac{1}{x})} \varphi(x)$; wo $g(\frac{1}{x}) = \frac{a_0}{x^n} + \frac{a_1}{x^{n-1}} + \dots$

ein Polynom, und $\varphi(x)$ eine convergente Reihe ist. Poincaré (*Acta math. T. VIII.*) nannte den Ausdruck $e^{g(\frac{1}{x})} \varphi(x)$, eine normale Reihe n^{ter} Ordnung, wenn die Function $g(\frac{1}{x})$ ein Polynom n^{ten} Grades ist. Von der Function $F(x) = e^{g(\frac{1}{x})} \varphi(x)$ kann man daher sagen, dass sie sich vermittelt einer normalen

Reihe n^{te} Ordnung darstellen lässt, und dass sie in einem wesentlich singulären Punkte $x=0$ zur Function g n^{ten} Grades gehört.

Unter der Annahme, dass sich die Integrale der Gleichung (1) $y + p_1 y^{m-1} + \dots + p_m y = 0$ im Punkte $x=0$ mittelst der normalen Reihen deren Ordnungen $n_1 > n_2 \geq \dots \geq n_m$ sind darstellen lassen, beweist der Verfasser im I-ten Abschnitte, dass die Coëfficienten p_k der Gleichung (1) unendlich werden von der Ordnung, die nicht grösser ist, als $k + n_1 + n_2 + \dots + n_k$; und zwar: sind die Ordnungen aller normalen Reihen verschieden, so werden die Coëfficienten p_k unendlich von der Ordnung $k + n_1 + n_2 + \dots + n_k$; sind aber manche normale Reihen von der gleichen Ordnung, so können die Coëfficienten p_k unendlich werden von der Ordnung die kleiner ist, als

$$k + n_1 + n_2 + \dots + n_k.$$

Im II-ten Abschnitte bestimmt der Verfasser die Form der Coëfficienten p_k der Gleichung (1), und zwar unter der Voraussetzung, dass die Anzahl der singulären Punkte beschränkt ist, und dass die Coëfficienten p_k eindeutige Functionen sind.

Im III-ten Abschnitte integriert der Verfasser die lineare Differenzialgleichung in den Punkten, in welchen sich die Integrale der Gleichung irregulär verhalten.

XIX

T. Wiśniowski. „Mikrofauna ilów ornatowych okolicy Krakowa; Otwornice z Grojca.“ (*Faune microscopique des marnes à Cosmoceras ornatum dans les environs de Cracovie: Foraminifères du callovien supérieur de Grojec.*)

Les marnes récemment découvertes à Grojec, sont riches en Foraminifères fossiles; elles sont épaisses de 2 mètres environ et gisent entre le niveau à *Macrocephalites macrocephalus* et celui des calcaires appartenant à l'oxfordien inférieur.

M. Teisseyre est le premier qui ait étudié leurs Ammonites; il énumère les espèces suivantes: *Ammonites* sp. (? *Cosmoceras ornatum* Schloth. sp.), *Ammonites* sp. (? *Cosmoceras eno-*

datum Nikit. sp.), *Harpoceras hecticum* Rein. sp., *H. lunula* Ziet. sp., *H. punctatum* Stahl sp., *Peltoceras* sp. (? *athleta* Phil. sp.), *Peltoceras* sp., *Perisphinctes* aff. *variabilis* Lah. sp., *Quenstedticeras Lamberti* Sow. sp. L'auteur y ajoute aujourd'hui: *Belemnites calloviensis* Oppel, *B. canaliculatus* Schloth., *Harpoceras* aff. *nodosulcatum* Nikit.

On remarque, dans ces marnes, trois couches différentes: la couche inférieure est composée de marnes jaunes, l'intermédiaire — de marnes grises dépourvues de glauconite, et la supérieure — de marnes également grises contenant du glauconite. Ces couches, distinctes au point de vue pétrographique, constituent trois niveaux contenant une faune fossile différente, composée de Foraminifères, Spongiaires et autres microorganismes. La couche inférieure est caractérisée par les espèces: *Spiroloculina Michalskii* n. sp., *Marginulina costata* Batsch. var. *tenuicosta*, *Cristellaria Deecke* n. sp., *Cr. triquetra* Gümb. var. *Grümbeli* n. var.; l'intermédiaire par: *Webbina* aff. *producta* Terq. sp., *Spiroloculina Michalskii* n. sp., *Sp. difficilis* n. sp. (aff. *Sp. dubiensis* Deecke), *Marginulina costata* Batsch. var. *tenuicosta* n. var., *M. disparilis* Terq. et Berthel. var., *semiinvoluta* n. var., ainsi que par de nombreux Foraminifères appartenant aux espèces: *Polymorphina simplex* Terq. *P. bilocularis* Terq. qui n'ont pas été trouvées dans les deux autres niveaux; enfin, la couche supérieure est caractérisée par les espèces: *Spiroloculina carinata* Kübl. et Zw. sp. var. *marginata* n. var., *Ammodiscus ornatus* n. sp. Comme espèces les plus fréquentes dans ces marnes et en même temps communes à tous les trois niveaux, l'auteur indique: *Ammodiscus incertus* D'Orb. var. *gracilis* Kübl. et Zw., *Cristellaria polonica* n. sp., *Cr. Uhligi* n. sp. etc.

Le nombre total des espèces de Foraminifères, reconnues dans ces marnes, monte à 124, dont les 52 suivantes ont déjà été décrites par divers savants: 1. *Spiroloculina carinata* Kübl. Zw. sp. var. *marginata* nov. var., 2. *Ammodiscus incertus* D'Orb. var. *gracilis* Kübl. Zw., 3. *Webbina* aff. *producta* Terq. sp., 4. *Nodosaria prima* Lam., 5. *N. incongrua* Kübl. Zw., 6. *N. jurasica* Gümb., 7. *N.* (an *Dentalina*) *mitis* Terq. Berth., 8. *N.* (an

Dentalina) *Fontannesi* Berth., 9. *Glandulina costata* Terq. var. *obtusa* nov. var., 10. *Fronicularia supracalloviensis* = F. cfr. *nitida* Terq. (Uhl. D. For.d. rjäs. Ornatenthon.), 11. *Fr.* aff. *Möller* Uhl., 12. *Dentalina soluta* Rss., 13. *D. communis* D'Orb., 14. *D. turgida* Schwag., 15. *D.* aff. *Gümbeli* Schwag., 16. *D. marsupifera* Schwag., 17. *D. laevigata* Schwag., 18., *D. conferva* Schwag., 19. *D.* aff. *seorsa* Schwag., 20. *D. declivis* Schwag., 21. *D. pilluligera* Schwag., 22. *D. pugiunculiformis* nov. sp. — pugiunculus Rss. (Schwag. W. n. J. 1865), 23 *Marginulina costata* Batsch. var. *tenuicosta* nov. var., 24. *M. disparilis* Terq. Berthel. var. *semiinvoluta* nov. var., 25. *M.* aff. *minuta* Terq., 26. *M. solida* Terq., 27. *M. contracta* Terq., 28. *M. flaccida* Schwag., 29. *M. resupinata* Schwag., 30. *M. procera* Schwag., 31. *Vaginulina* (*Marginulina*) *jurassica* Gümb. sp., 32. *V. harpa* Roem. var. *furcata* nov. var., 33. *Cristellaria primordialis* Terq. var. *plana* Deecke., 34. *C. harpa* Rss., 35. *C. limata* Schwag., 36. *C. hybrida* Terq., 37. *C. varians* Born., 38. *C. protracta* Born., 39. *C. pauperata* Jon. Park. sp., 40. *C. triquetra* Gümb. var. *Gümbeli* nov. var., 41. *C. Bronni* Roem. (non. Reuss.) (inclus. *biclivosa* Schwag.), 42. *C. rotulata* var. aff. *gaultina* Berth., 43. *C. göttingensis* Born. sp., 44. *C. lepida* Rss. (?) var. *jurensis* nov. var., 45. *C. Oppeli* Schwag., 46. *C. hebetata* Schwag., 47. *C. diademata* Berth., 48. *Flabellina semiinvoluta* Terq., 49. *Polymorphina simplex* Terq., 50. *P. bicularis* Terq., 51. *P. oolitica* Terq., 52. *P. Eichbergensis* Kübl. Zw. sp.

De toutes ces espèces, 70/0 environ ont été découvertes dans des terrains antérieurs à la période jurassique. 220/0 dans le lias, 260/0 dans le jura moyen situé plus bas que le niveau à *Cosmoceras ornatum*, 530/0 dans l'oxfordien inférieur, 120/0 dans le terrain crétacé, 90/0 dans les terrains tertiaires, enfin 90/0 vivent encore aujourd'hui.

Les 124 espèces de Foraminifères décrites dans le mémoire de l'auteur appartiennent à 8 familles naturelles. Les Miliolinae sont représentées par le genre *Spiroloculina* avec 4 espèces; les Hauerininae par le genre *Ophthalmidium*, les

Trochammininae par 2 genres: *Ammodiscus* (avec 2 espèces) et *Webbina*: les Nodosarinae par 109 espèces réparties entre 7 genres: *Nodosaria*, *Glandulina*, *Fronicularia*, *Dentalina*, *Marginulina*, *Cristellaria*, *Flabellina*: les Polymorphininae par le genre *Polymorphina* avec 4 espèces; les Spirillininae par le genre *Spirillina*; les Rotalinae par le genre *Pulvinulina* avec une seule espèce très rare; enfin les Globigerinidae, probablement avec le genre *Globigerina*, ne s'y trouvent que moulés dans du glauconite.

La liste des espèces décrites antérieurement par divers savants indique déjà l'affinité de la faune des marnes en question, avec celle de l'oxfordien inférieur de la Souabie, de la Franconie, de la Suisse et de la France, étudiée par MM. SCHWAGER, GÜMBEL, DEECKE, etc. et suffirait, à elle seule, pour déterminer l'âge approximatif des marnes de Grojec. Elles portent non seulement le même caractère général, mais encore bon nombre d'espèces leur sont communes, bien que les marnes de Grojec renferment aussi quelques unes qui appartiennent aux étages inférieurs du jura. La famille des Rotalinae avec une foule d'espèces étant le propre des marnes russes étudiées par M. UHLIG, et faisant presque défaut dans les marnes de Grojec, il est impossible de rapprocher les faunes de ces terrains qui offrent d'ailleurs quelques traits de ressemblance.

Comme conséquence générale tirée de ses études, l'auteur insiste sur la valeur souvent contestée des Foraminifères pour la stratigraphie géologique, et démontre que ces fossiles peuvent servir non seulement pour apprécier le caractère des couches, mais aussi pour déterminer leur âge géologique avec bien plus de précision qu'on ne le croit généralement. La faune des Foraminifères de Grojec s'est renouvelée trois fois, toujours en correspondance avec les caractères pétrographiques de ces marnes, et prouve qu'une faune de ces microorganismes peut varier toutes les fois que changent les conditions de leur existence et de leur milieu.

La description des Foraminifères de Grojec constitue la première partie des études de l'auteur qui se propose d'embrasser tous les organismes microscopiques de ces marnes, en tant qu'ils entrent dans le domaine de ses recherches.



Nakładem Akademii Umiejętności

pod redakcją Sekretarza generalnego hr. Stanisława Tarnowskiego.

Kraków. — Drukarnia Uniwersytetu Jagiellońskiego, pod zarządem A. M. Kosterkiewicza.

8 Marca 1890.

PUBLICATIONEN DER AKADEMIE

1873—1889.

Buchhandlung von D. E. Friedlein in Krakau.
Gebethner und Wolff in Warschau.

Philologische und historisch-philosophische Classe.

- »Pamiętnik Wydziału filolog. i hist.-filozof.« (*Denkschriften der philologischen und historisch-philosophischen Classe*), 4-to, 7 Bände (23 Taf.) — 30 fl.
- »Rozprawy i sprawozdania z posiedzeń Wydziału filolog.« (*Sitzungsberichte und Abhandlungen der philologischen Classe*), 8-vo, 13 Bde (5 T.) — 26 fl.
- »Rozprawy i sprawozdania z posiedzeń Wydziału historyczno-filozoficznego.« (*Sitzungsberichte und Abhandlungen der historisch-philosophischen Classe*), 8-vo, 24 Bände (37 Tafeln). — 48 fl.
- »Sprawozdania komisji do badania historii sztuki w Polsce.« (*Berichte der kunsthistorischen Commission*), 4-to, 4 Bde (97 Tfl. 64 Holzschn.) — 31 fl.
- »Sprawozdania komisji językowej.« (*Berichte der sprachwissenschaftlichen Commission*), 8-vo, 3 Bände. — 8 fl.
- »Archiwum do dziejów literatury i oświaty w Polsce.« (*Archiv für polnische Literaturgeschichte*), 8-vo, 5 Bände. — 14 fl.

Corpus antiquissimorum poetarum Poloniae latinorum usque ad Ioannem Cochanovium, 8-vo, 2 Bände.

Vol. II, Pauli Crosnensis atque Joannis Visliciensis carmina, ed. B. Kruczkiewicz. 2 fl. — Vol. III, Andreae Cricii carmina ed. C. Morawski. 3 fl.

»Biblioteka pisarzy polskich.« (*Bibliothek der polnischen Schriftsteller XVI Jh.*) 16-o 5 Lieferungen. — 3 fl. 05 kr.

Monumenta medii aevi historica res gestas Poloniae illustrantia, gr. 8-vo, 11 Bände. — 80 fl.

Vol. I, VIII, Cod. dipl. eccl. cathedr. Cracov. ed. Piekosiński. 18 fl. — Vol. II, Cod. epistol. saec. XV ed. A. Sokółowski et J. Szujski. 10 fl. — Vol. III, IX, X, Cod. dipl. Minoris Poloniae, ed. Piekosiński. 25 fl. — Vol. IV, Libri antiquissimi civitatis Cracov. ed. Piekosiński et Szujski. 10 fl. — Vol. V, VII, Cod. diplom. civitatis Cracov. ed. Piekosiński. 20 fl. — Vol. VI, Cod. diplom. Vitoldi ed. Prochaska. 18 fl. — Vol. XI, Index actorum saec. XV ad res publ. Poloniae spect. ed. Lewicki. — 7 fl.

Scriptores rerum Polonicarum, 8-vo, 14 Bände. — 42 fl.

Vol. I, Diaria Comitiorum Poloniae 1548, 1553, 1570. ed. Szujski. 3 fl. — Vol. II, Chroniconum Bernardi Vapovii pars posterior ed. Szujski. 3 fl. — Vol. III, Stephani Medeksza commentarii 1654—1668 ed. Sereżyński. 4 fl. — Vol. IV, V, IX, XII, XIII, Collectanea ex archivo Coll. hist. 21 fl. — Vol. VII, X, XIV Annales Domus professae S. J. Cracoviensis ed. Chotkowski. 9 fl. — Vol. XI, Diaria Comitiorum R. Polon. 1587 ed. A. Sokółowski. 3 fl.

Acta historica res gestas Poloniae illustrantia, gr. 8-vo, 11 Bände. — 120 fl.

Vol. I, Andr. Zebrzydowski, episcopi Vladisl. et Cracov. epistolae ed. Wiśtockii 1543—1553. 8 fl. — Vol. II, (pars 1. et 2.) Acta Joannis Sobieski 1629—1674, ed. Kluczycki. 16 fl. — Vol. III, V, VII, Acta Regis Joannis III (ex archivo Ministerii rerum exterarum Galliae) 1674—1683 ed. Waliszewski. 36 fl. — Vol. IV, IX, Card. Stanisłai Hosii epistolae 1525—1558 ed. Zakrzewski et Hipler. 24 fl. — Vol. VI, Acta Regis Joannis III ad res expeditionis Viennensis a. 1683 illustrandas ed. Kluczycki. 12 fl. — Vol. VIII (pars 1. et 2.), Leges, privilegia et statuta civitatis Cracoviensis 1507—1795 ed. Piekosiński. 24 fl. — Vol. X, Lauda conventuum particularium terrae Dobrinensis ed. Kluczycki. 3 fl. — Vol. XI, Acta Stephani Regis 1576—1586 ed. Polkowski. 3 fl.

Monumenta Poloniae historica, gr. 8-vo, Bd. III—V. — 41 fl.

»Starodawne prawa polskiego pomniki.« (*Alte Rechtsdenkmäler Polens*), 4-to, Bd. II—X. — 60 fl.

Vol. II, Libri iudic. terrae Cracov. saec. XV, ed. Helcel. 10 fl. — Vol. III, Correctura statutorum et consuetudinum regni Poloniae a. 1532, ed. Bobrzyński. 5 fl. — Vol. IV, Statuta synodalia saec. XIV et XV, ed. Heyzmann. 5 fl. — Vol. V, Monumenta literar. rerum publicarum saec. XV, ed. Bobrzyński. 6 fl. — Vol. VI, Decreta in iudiciis regalibus a. 1507—1531 ed. Bobrzyński. 6 fl. — Vol. VII, Acta expedition. bellic. ed. Bobrzyński, Inscriptiones clenodiales ed. Ulanowski. 10 fl. — Vol. VIII, Antiquissimi libri iudiciales terrae Cracov. 1374—1400 ed. Ulanowski. 19 fl. — Vol. IX, Acta iudicii feodalis superioris in castro Golez 1405—1546. Acta iudicii criminalis Muszynensis 1647—1765. 9 fl. — Vol. X, p. 1. Libri formularum saec. XV ed. Ulanowski. 250 fl.

Volumina Legum. T. IX. 8-vo, 1889. — 7 fl.

Helcel A. S., »Dawne prawo prywatne polskie.« (*Altes polnisches Privatrecht*), 8-vo, 1874. — 1 fl. 80 kr. Walewski A., »Dzieje bezkrólestwa po skonie Jana III.« (*Das Interregnum nach dem Tode Johann III*), 8-vo, 1874. — 3 fl. Straszewski M., »Jan Sniadecki.« (*J. S., eine literarhistorische Monographie*), 8-vo, 1874. — 3 fl. Wisłocki W., *Catalogus codicum manuseriptorum bibliothecae Universitatis Jagellonicae Cracoviensis*, in 8-vo, Cracoviae 1877—1881. — 13 fl. Sadowski J. N., »Wykaz zabytków przedhistorycznych.« (*Prähistorische Denkmäler Polens*), 4-to, 1877, mit 6 Tafeln. — 1 fl. Zakrzewski V., »Po uczeczce Henryka.« (*Geschichte des Interregnums 1574—1575*), 8-vo, 1878. — 3 fl. 75 kr. Zarański S., »Geograficzne imiona słowiańskie.« (*Verzeichniss slavischer geograph. Bezeichnungen*), 8-vo, 1878. — 2 fl. Stronczyński K., »Legenda o św. Jadwidze.« (*Die Hedwigslegende*), 4-to, 1880, mit 65 Tafeln. — 6 fl. Żebrawski T., »Teoila o sztukach ks. troje.« (*Theophilii Diversarum artium schedula*, poln. Uebersetzung), 8-vo, 1880. — 1 fl. 20 kr. Morawski K., »Andrzej Patrycy Nidecki.« (*A. P. N., eine literarhistorische Monographie*), I. Theil. 1522—1572, 8-vo, 1884. — 3 fl. Krasinowski S. A., »Słownik synonimów polskich.« (*Synonyme der polnischen Sprache*), 8-vo, 1885, 2 Bände. — 10 fl. Ossowski G., »Zabytki przedhistoryczne etc. *Monuments préhistoriques de l'ancienne Pologne.*“ Texte polonais et français, 4-to 1879—1885, 4 Hefte, mit 45 Tafeln. — 20 fl. Malinowski L., »Modlitwy Waclawa.« (*Wenzels Gebetbuch, ein polnisches Sprachdenkmal aus dem XV J.*), 8-vo, 1887. — 1 fl. Semkowicz A., »Krytyczny rozbiór dziejów Długosza.« (*Joh. Długoss' Historia Polonica. Eine Quellenuntersuchung*), 8-vo, 1887. — 5 fl. Estreicher K., »Bibliografia polska.« (*Polnische Bibliographie*), 8-vo, 1872—1888, 10 Bände. — 100 fl. Kolberg O., »Lud, jego zwyczaj« etc. (*Polnische Ethnographie*), 8-vo, 1873—1888, 16 Bände (VI—XXI). — 53 fl. 30 kr. Ossowski G., »Wielki kurhan ryżanowski.« (*Grand kourhan de Ryżanowka*), 4-to, 1888 mit 6 Tafeln, 15 Holzschn. — 6 fl. Piekosiński F., »O dynastycznym szlachty polskiej pochodzeniu.« (*Ueber die dynastische Herkunft des polnischen Adels*), 8-vo, 1889. — 4 fl. Czerny F., »Ogólna geografija handlowa.« (*Allgemeine Handelsgeographie*), 8-vo, 1889. — 3 fl.

Mathematisch-naturwissenschaftliche Classe.

»Pamiętnik.« (*Denkschriften*), 4-to. 16 Bände (141 Tafeln). — 96 fl.
 »Rozprawy i Sprawozdania z posiedzeń.« (*Sitzungsberichte und Abhandlungen*), 8-vo, 19 Bände (148 Tafeln). — 68 fl.
 »Sprawozdania komisji fizyograficznej.« (*Berichte der physiographischen Commission*), 8-vo, 23 Bände (37 Tafeln). — 74 fl.
 »Atlas geologiczny Galicyi,« fol. bisher 2 Hefte, 10 Tafeln. — 8 fl.
 »Zbiór wiadomości do antropologii krajowej.« (*Berichte der anthropologischen Commission*), 8-vo, 13 Bände (86 Tafeln). — 52 fl.

Taczanowski, »Ptaki krajowe.« (*Ornithologie der polnischen Länder*), 8-vo, 1882. — 10 fl. Żebrawski T., »Słownik wyrazów technicznych tyjących się budownictwa.« (*Terminologie des Bauwesens*), 1883. — 4 fl. Franke J. N., »Jan Brożek.« (*J. Broscius, ein polnischer Mathematiker des XVII Jh.*), 8-vo, 1884. — 4 fl. Kowalczyk J., »O sposobach wyznaczania biegu ciał niebieskich.« (*Ueber die Methoden zur Bahnbestimmung der Himmelskörper*), 8-vo, 1889. — 6 fl.

»Rocznik Akademii.« (*Almanach der Akademie*), 1873—1888, 16 Bde. — 12 fl.
 »Pamiętnik piętnastoletniej działalności Akademii.« (*Gedenkbuch der Thätigkeit der Akademie 1873—1888*), 8-vo, 1889. — 3 fl.